

58 JOUVEAU

Société par actions simplifiée

Capital social : 835 020,00 euros

Siège social : 1652 Avenue Paul Julien

Espace d'Activité le Moulin

13100 LE THOLONET

912 101 581 RCS AIX-EN-PROVENCE 2022 B 01120

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 25 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le vingt-cinq novembre,

La Société VALIMO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est au THOLONET (13100) – 1652 Avenue Paul Julien Espace d'Activité Le Moulin, immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 539 694 794, représentée par Monsieur Lionel VEUILLET, agissant en qualité de gérant.

Présidente de la Société « SAS 58 JOUVEAU » sus-désignée, régulièrement nommé,

I. A PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

- Conformément à l'article 4 des statuts de la Société, le siège social peut être transféré, au sein du même département, sur décision du Président qui a, en pareil cas, pouvoir de modifier les statuts en conséquence.

II. CECI EXPOSE, ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE DES PRESENTES, A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Transfert du siège social ;
Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts ;
2. Pouvoirs pour les formalités ;

PREMIERE DECISION

Transfert de siège social

Le Président décide de transférer le siège social du **THOLONET (13100) – 1652 Avenue Paul Julien – Espace d'Activité Le Moulin**, à **MEYREUIL (13590) – Route de la Côte d'Azur, ARTEPARC Bâtiment C**, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, le Président décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts de la Société, savoir :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à ARTEPARC Bâtiment C - Route de la Côte d'Azur – 13590 MEYREUIL.

Le reste de l'article est sans changement. »

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités prescrites par la loi et le règlement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

SARL VALIMO
Présidente

